



S . A . T
Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Monsieur Nicolas MELIET
Président du Syndicat Armagnac Ténarèze

À Mmes et MM. les Membres
du Comité Syndical

ÉAUZE, 6 mai 2026

CONVOCAION AU COMITÉ SYNDICAL

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze
116, rue des Rouges gorges - Z.I. "Lauron" - 32800 ÉAUZE

le mardi 12 mai 2026 à 20 h 30

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
1	Installation de l'organe délibérant
2	Élection du Président
3	Détermination du nombre de Vice-Présidents
4	Élection des Vice-Présidents
5	Lecture de la charte de l'élu local
6	Validation du procès-verbal de la séance du 17/03/2026

Vous trouverez ci-joint les documents afférents à ce Comité Syndical.

Le portail d'entrée du parking sera ouvert afin que vous puissiez stationner à l'intérieur du site.

Communes de Bascous - Beaumont - Bretagne-d'Armagnac - Castelnau-d'Auzan-Labarrère - Cazeneuve -
Courrensan - Éauze - Fourcès - Gondrin - Lagraulet-du-Gers - Larressingle - Larroque-sur-l'Osse -
Lauraët - Montréal-du-Gers - Mouchan - Noulens - Ramouzens - Réans - Séailles

116, rue des Rouges gorges - Zone Industrielle « Lauron » - 32800 ÉAUZE - Tél : 05.62.09.82.99 - e-mail : contact@sat32.fr



S . A . T
Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Vous remerciant pour votre présence, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Le Président,



Nicolas MELIET

Les réunions sont publiques, elles ont lieu au siège du S.A.T. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est fixé à la moitié des membres + 1.

À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée dans un délai de trois jours francs, au moins d'intervalle. Elle pourra alors délibérer sans conditions de quorum.

Important : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous seront également adressés par mail. En cas d'impossibilité d'assister à la réunion et afin de respecter la règle de quorum, prière de contacter, en priorité, votre suppléant(e) dont le nom est mentionné ci-dessous. La liste des suppléants est également disponible sur le site internet du S.A.T.* (dans organisation/Comité Syndical). Vous pouvez nous contacter au ☎ : 05.62.09.82.99 afin d'obtenir les coordonnées de votre suppléant(e).

*Nom utilisateur : sat32 Mot de passe : CS

***N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion.
Merci de nous donner l'information avant lundi 11 mai 2026, dernier délai.***

Communes de Bascous - Beaumont - Bretagne-d'Armagnac - Castelnau-d'Auzan-Labarrère - Cazeneuve -
Courrensan - Éauze - Fourcès - Gondrin - Lagraulet-du-Gers - Larressingle - Larroque-sur-l'Osse -
Lauraët - Montréal-du-Gers - Mouchan - Noulens - Ramouzens - Réans - Séailles

116, rue des Rouges gorges - Zone Industrielle « Lauron » - 32800 ÉAUZE - Tél : 05.62.09.82.99 - e-mail : contact@sat32.fr